

# Les Conseillers en Energie Partagé (CEP)



## Votre commune a moins de 10 000 habitants ?

→ Réalisez des économies d'énergie **en mutualisant un service Conseil en Energie Partagé (CEP)** entre plusieurs communes d'un même territoire !

- Bilan énergétique du patrimoine bâti (mairie, école, équipement sportif...) et de l'éclairage public
- Recommandations et accompagnement
- Maîtrise des consommations et des dépenses énergétiques

→ **Un coût potentiellement compensé par les économies**

*Un réseau de conseillers énergie formé et outillé par l'ADEME, avec l'appui d'Envirobot BDM en PACA.*

En savoir plus :

- <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/patrimoine-communes-comment-passer-a-laction/batiments-publics-educire-depense-energetique/conseil-energie-partage-cep>
- <https://www.parcduluberon.fr/un-quotidien-a-preserver/transition-energetique/moins-consommer-denergie/sedel/>

# Le réseau des CEP en PACA

Le Conseil en Energie Partagé (CEP) est un service pouvant être hébergé dans différentes structures territoriales telles que :

- les structures intercommunales ;
- les agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) ;
- les territoires de projets : Pays, PNR, SCOT... ;
- les syndicats d'énergie ;
- les associations.

En PACA, animation du réseau par EnvirobatBDM dans le cadre d'une convention avec l'ADEME d'un réseau de 74 conseillers : une quinzaine de CEP et une soixantaine d'Economes de Flux intégrés dans des collectivités spécifiques

- Mutualisations en cours avec le réseau des conseillers ACTEE
- Développement de retours d'expérience entre les structures porteuses

